

Si la fin de la démocratie m'était contée

Les lois européennes, peu à peu, priment sur les lois nationales et cela a des conséquences énormes : quel que soit le résultat des élections françaises, quelle que soit la couleur politique du Président de la République, de son gouvernement ou de la majorité de l'Assemblée Nationale, la France, avec le nouveau traité, demeurera pieds et poings liés, juste capable d'expédier les affaires courantes, obligée d'obéir aux desideratas des autres pays, à la majorité, qu'elle soit simple ou qualifiée (suppression de la règle de l'unanimité dans de très nombreux cas) et, surtout, à un organisme abstrait, un ensemble de personnes non élues qui font la loi. C'est ainsi que Bruxelles approuve (et continuera via le Traité) ou pas le moratoire sur les O.G.M., accepte(ra) ou pas des subventions à des secteurs en difficulté...

A quoi bon, de plus, élire un gouvernement sur un programme, par exemple les relations avec l'Iran, alors qu'un ministre des affaires étrangères de l'U.E. va, peu à peu, suppléer et faire disparaître les ministres des Etats, tout juste bons à faire de la figuration ? C'est ainsi qu'au moment de la guerre en Irak, si le Traité de Lisbonne avait déjà été ratifié ; la France, réduite à peu de choses, aurait dû se plier au vote (à la majorité qualifiée, c'est-à-dire au moins 55% des États membres, représentant 65% des citoyens) majoritaire en Europe à l'époque, à savoir la guerre ; nous aurions actuellement des soldats engagés là-bas, nous financerions actuellement cet engagement et nous serions, nous aussi, englués dans le borbier irakien. Dans le même ordre d'idée, on soulignera la soumission délibérée à l'OTAN : « la politique de sécurité et de défense doit être compatible avec celle de l'OTAN... » Fin de l'indépendance militaire. L'Europe et donc la France, caniches des U.S.A. De Gaulle doit se retourner dans sa tombe.

La commission européenne a tous les pouvoirs et est constituée

de personnalités DESIGNÉES par les Etats membres mais indépendantes de ceux-ci, elles NE SONT PAS ELUES, elles ne représentent pas le peuple ; or, la Commission propose les lois, et « elle veille à l'application des traités ainsi que des mesures adoptées par les institutions en vertu de ceux-ci. Elle surveille l'application du droit de l'Union sous le contrôle de la Cour de justice de l'Union européenne ». Autrement dit elle joue le rôle du Conseil de la Révolution en Iran : elle peut tout, rien ne peut se faire sans elle mais ... elle n'a de compte à rendre à personne ! Gravissime. Les gouvernements, élus, des Etats membres n'ont aucun pouvoir de modifier la loi des Etats membres. Quand la souveraineté populaire ne peut changer le pouvoir exécutif, cela ressemble à une dictature et c'est bien la fin de la démocratie.

Quant aux juges de la Cour de Justice, eux aussi, ils sont nommés par les gouvernements mais ne rendent de compte à personne pendant six ans ; s'ils n'agissent pas comme le souhaitent les gouvernements en place (penser aux alternatives politiques) ils risquent seulement de ne pas être nommés à nouveau sur le poste... Même le Conseil européen, constitué des chefs d'Etat et de gouvernement, se trouve, de fait, sous la surveillance de la Cour de Justice.

On notera au passage les dérives sémantiques : le parlement européen ne représente plus les peuples mais les CITOYENS de l'Union qui les dirige ! Si cela ne ressemble pas à du fédéralisme ! Or, il n'existe pas, jusqu'à présent, de peuple européen (bien au contraire, les replis identitaires et régionaux en témoignent) ; comment un parlement européen pourrait-il légiférer AU NOM d'un PEUPLE INEXISTANT ?

On est en train d'installer un système pyramidal, une masse énorme condamnée à travailler sans pouvoir choisir le type de société qu'elle veut et une élite installée qui n'a à rendre de comptes à personne. A petite échelle, la politique commerciale de l'U.E en est le parfait exemple : un seul représentant de l'U.E. (et donc de tous les pays européens) à l'OMC ! D'ailleurs le Conseil Européen, s'il est unanime, aura même le droit de modifier les règles du Traité de Lisbonne

existant pour encore moins de démocratie, en effet il est prévu que, dans ce cas, il pourra faire passer les domaines où l'unanimité est encore la règle vers la règle de la majorité... un Etat pourra donc se voir obligé d'adopter et d'appliquer des lois dont son peuple ne voudrait pas !!!

On admettra qu'il existe un élément positif, c'est que Bruxelles a bien voulu nous donner un os à ronger : nous avons le « droit de pétition », si nous sommes un million et demi à le faire ... néanmoins, la Commission n'est pas tenue d'y donner suite !

Christine Tasin

<http://christinetasin.over-blog.fr>